



TROPHEE
de la BAIE D'AIGUES MORTES
Grade : 5A

AVENANT N°1 aux instructions de course

Article 17.3 et 17.4 modifiés comme suit :

Pour les courses du 29 janvier 2023, en raison de l'indisponibilité des Jurys, les réclamations déposées en bonne et due forme selon l'article 17 des IC seront instruites sur rendez-vous la semaine suivante.

Le président du Comité de course Michel NOGUES

Affiché dans chacun des clubs organisateurs le 25/01/2023